

Le Service Jeunesse et l'Enseignement
de Promotion sociale proposent la

Formation d'animateurs de centres de vacances 2016



Planning de la formation

Session 2016

■ Séjours en résidentiel : formation théorique de 150 heures

- 1^{er} séjour :** du vendredi 25 mars 2016 (18H)
au vendredi 1^{er} avril 2016 (18H)
- 2^{ème} séjour :** du vendredi 24 juin 2016 (18H)
au dimanche 26 juin 2016 (18H)
- 3^{ème} séjour :** du vendredi 28 octobre 2016 (18H)
au mercredi 2 novembre 2016 (14H)

■ Stages pratiques : 150 heures

Le stage pratique peut s'effectuer soit en plaine, soit en séjour ou en camp. Le nombre d'heures effectué est un forfait qui correspond à :

- 10 jours de séjour ou de camp, dont 8 jours pleins correspondent à un forfait de 150 heures de stage pratique ;
- 6 jours de séjour ou de camp, dont 4 jours pleins correspondent à un forfait de 75 heures de stage pratique ;
- 1 semaine de plaine (5 jours) qui correspond à 50 heures de stage pratique ;
- 2 semaines de plaine qui correspondent à 100 heures de stage pratique ;
- 3 semaines de plaine qui correspondent à 150 heures de stage pratique.

Formulaire d'inscription

à renvoyer au Service Jeunesse
Rue Belvaux, 123 - 4030 Grivegnée
Fax : 04 237 29 00

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

E-Mail :

Etudes ou profession :

Date et signature d'un parent pour les stagiaires de

moins de 18 ans :

Pour les participants envoyés en formation par une
Commune dans le cadre du projet Acte Jeunes :

- nom et tél. de la personne relais :

- cachet de la Commune :



Lieu de la formation

Espace Belvaux, rue Belvaux, 189 - 4030 Grivegnée



Durée

La formation se déroule sur 8 mois comprenant :

- 150 heures de formations théoriques en séjours résidentiels ;
- 150 heures de stages pratiques en plaines agréées par l'ONE.

Coût

- 150 € de frais d'inscription pour la globalité de la formation ;

+ 79,60 € de droit d'inscription,
sauf si le participant :

- a moins de 18 ans
(une attestation de fréquentation scolaire à fournir) ;
- est demandeur d'emploi
(un numéro d'inscription au Forem à fournir) ;
- bénéficie d'un revenu d'intégration ou d'une aide équivalente (une attestation de revenus du CPAS à fournir) ;
- est en possession d'une attestation émanant d'un pouvoir public justifiant l'intérêt de suivre la formation.

Le Service Jeunesse destine sa formation aux jeunes qui souhaitent devenir animateurs de centres de vacances.

Elle propose un apport théorique reposant sur des exercices pratiques, des jeux de rôles, des analyses de cas... en vue d'aborder les différents aspects du travail d'animateur :

- rôle et fonction de l'animateur ;
- préparation, conduite et évaluation des animations ;
- sensibilisation aux principaux phénomènes de groupes ;
- notions fondamentales de psychologie et de pédagogie de l'enfance ;
- sensibilisation aux premiers soins par la Croix-Rouge ;
- approche des institutions et de leur cadre légal ;
- etc.

A l'issue de la formation, les participants reçoivent le brevet d'animateur de centres de vacances homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Service Jeunesse est habilité pour la formation d'animateurs de centres de vacances par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Comment s'inscrire ?

- téléphoner au Service Jeunesse au 04 237 28 93 ;
- renvoyer le talon d'inscription ci-annexé **pour le 11 mars 2016** au plus tard ;
- prendre contact avec la personne responsable de la commune.

Conditions d'inscription

- être âgé de minimum 16 ans au **25 mars 2016** ;
- s'engager à effectuer les stages pratiques sur une plaine agréée par l'ONE ;
- s'engager à participer à **tous** les séjours en résidentiel.

Contact

Isabelle Thomanne

Tél. : 04 237 28 93 - Fax : 04 237 29 00

Rue Belvaux, 123 à 4030 Grivegnée

Courriel : isabelle.thomanne@provincedeliege.be

